



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le sept du mois de juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2015, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph BONNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Joseph BONNEAU, Marie-Jeanne BENOIT, Nicolas MAUPETIT, Sylvie JOURDAIN, Patrick PARANTHOËN, Jean-Pierre TRICOIRE, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER.

SECRÉTAIRE : Jean-Pierre TRICOIRE.

ABSENTS EXCUSÉS : Joël BONNAUD, Michel PETIT, Chrystèle LEBRUN, Marilyne PERIER.

Joël BONNAUD ayant donné pouvoir à Manuella ROUET.
Michel PETIT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre TRICOIRE.
Chrystèle LEBRUN ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.
Marilyne PERIER ayant donné pouvoir à Hélène TURCAUD.

Ordre du jour :

A. Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

B. FINANCES

- Décision modificative Budget Commune
- Communauté de Communes Fonds de concours
- Admission en non-valeur

C. TRAVAUX - BATIMENT

- Travaux en cours

D. DEMANDEURS D'EMPLOI

E. DIVERS

- Projet quartier Clemenceau
- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État
- Motion pour le maintien et la rénovation de la ligne SNCF Nantes-Bordeaux et le maintien des liaisons et des arrêts de trains en gare de Luçon

F. QUESTIONS DIVERSES

- Convention cinéma
- Logo de la commune

Approbation du procès verbal de la réunion du 9 juin 2015

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

A – Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. Droit de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers déposés depuis le 12 mai 2015 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 8 et 10 rue des Jacobins, Section AD n° 402 et 403,
- Terrain situé 48 rue de la République, Section AE n° 157,
- Terrain situé 14 rue Du Maréchal de Lattre, Section AD n° 260-502p-768,
- Terrain situé 27 rue du Commerce, Section AE n° 202,
- Terrain situé 46 avenue du 8 Mai, Section ZB n° 69,

2. Finances

Monsieur le Maire présente au Conseil les décisions qu'il a prises depuis le 9 juin 2015 relatives à :

- l'approbation du devis Logidécors pour la fourniture de rideaux pour le groupe scolaire pour un montant total de 2 256.00 € HT soit 2 707.20 € TTC,

B – FINANCES

1. Décision modificative Budget Commune

Délibération n° 15.07.07.062a

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	4 326,93 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	4 326,93 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 326,93 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 326,93 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	14 326,93 €	0,00 €	14 326,93 €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
D-2118-191 : 191 TER. SPORTS GARE	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-014 : Espace Aimé de Hargue	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-166 : 166L ECOLE MATERNELLE	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total Général		24 326,93 €		24 326,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

DECIDE de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessus.

2. Communauté de Communes Fonds de concours

Délibération n° 15.07.07.063

Considérant que la Communauté de Communes peut financer par fonds de concours un équipement sous maîtrise d'ouvrage d'une Commune membre, si trois conditions sont réunies :

- 1/ des délibérations concordantes des conseils de l'EPCI et de la commune concernée, adoptées à la majorité simple,
- 2/ un financement des dépenses d'investissement ou de fonctionnement afférant à un équipement,
- 3/ un fonds de concours ne pouvant excéder, hors subvention, la part du financement définitif de la commune (en HT ou reste à charge).

Considérant que la Commune de La Châtaigneraie envisage la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales sur le secteur du Fief Tardy (site Charal) comprenant différentes zones économiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'attribution à la Commune de la Châtaigneraie d'un fonds de concours pour l'opération réalisée sur le secteur du Fief Tardy, à hauteur de 50 % des dépenses d'investissement (études, travaux et frais divers) restant définitivement à sa charge, et plafonnées à la somme prévisionnelle de 113 100.00 € HT détaillée comme suit :

Estimation de l'opération (partie éligible au fonds de concours)

		H.T.	TTC
SAET Commune	Etude hydraulique	6 500,00 €	7 800,00 €
	Création d'un réseau d'eaux pluviales	96 600,00 €	115 920,00 €
	Divers	10 000,00 €	12 000,00 €
	TOTAL	113 100,00 €	135 720.00 €

- que le versement de ce fond de concours se fera en une seule fois au vu d'un état justificatif des dépenses et recettes réalisés pour cette opération visé par le trésorier
- d'autoriser le Maire à signer tous actes y afférant.

Vital LEMASSON demande que soit inséré un plan lors de la prochaine discussion afin de pouvoir appréhender au mieux le dossier.

3. Admission en non-valeur

Délibération n° 15.07.07.064

Monsieur le Trésorier nous a informés qu'il lui a été impossible de procéder au recouvrement de 65.78 € (titre n° 27/2013) sur le budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur le titre n° 27/2013 du budget Assainissement pour un montant de 65.78 €.

C – TRAVAUX - BATIMENTS

1. Travaux en cours

Nicolas MAUPETIT informe le conseil des travaux en cours :

- **Espace jeunes** : Les travaux réalisés en régie par les services techniques sont terminés. Il reste la mise aux normes de l'installation électrique qui sera réalisée par une entreprise ; et la peinture réalisée par les jeunes. L'ensemble des travaux devrait être achevé pour la rentrée de septembre.
- **Groupe scolaire** : Les travaux concernant l'aménagement d'une 3^{ème} classe sont commencés, il faut compter 15 jours de travail.
- **Peinture routière** : Les marquages au sol concernant la rue du Puy Gaillard et 11 Novembre devraient avoir lieu d'ici la fin juillet. La zone bleue de la place des Halles a été refaite ainsi que l'interdiction de sortie du côté de l'Office de tourisme.
- Les agents des espaces verts nettoient le site de la Sainte Vierge rue du Chatenay.
- **Les Trois Moulins** : le marché de travaux a été attribué à l'entreprise COLAS, les travaux devraient débuter semaine 35.
- **Lotissement du Chapeau Rouge** : Il y a eu une bonne participation des riverains (27 personnes) à la réunion et les échanges ont été conviviaux et constructifs.
- **Eglise** : L'architecte doit faire la présentation du diagnostic en septembre.

Hélène TURCAUD demande pourquoi les agents ont fauché le talus de la rue du 8 Mai qui appartient à un privé. Nicolas MAUPETIT indique que ces travaux ont été réalisés par la commune car il y avait un problème de sécurité.

D - DEMANDEURS D'EMPLOI

Au 15 juin 2015, le nombre de demandeurs d'emploi était de 163 personnes (80 hommes et 83 femmes) soit 10.67 % de la population active.

E – DIVERS

- **Projet quartier Clemenceau**

Délibération n° 15.07.07.065

Considérant le diagnostic réalisé pour le dossier AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) en septembre dernier ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°C052/2014, en date du 14 mai 2014, approuvant l'acquisition de parcelles d'une surface totale de 11 038 m², sises à La Châtaigneraie, auprès de la SCI BOURNO pour un montant total de 130 000 € HT ;

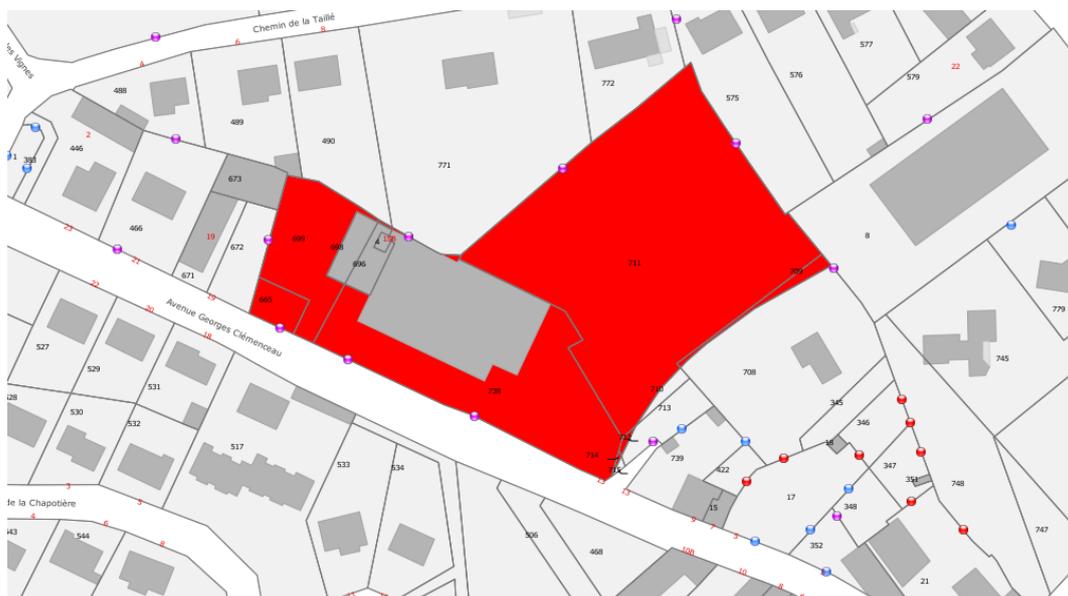
Vu la délibération du conseil communautaire n° C195/2014, en date du 10 décembre 2014 approuvant le portage direct de l'opération de construction de la nouvelle gendarmerie par la Communauté de Communes ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C116/2015, en date du 24 juin 2015 approuvant le portage de l'opération de construction de la nouvelle gendarmerie (avec option pavillonnaire) par la société PODELIHA (Angers) à qui la communauté de communes a confié cette mission sur la base d'une cession de terrain d'une surface prévisionnelle de 5 580 m² ;

Considérant qu'il est possible pour la Commune de La Châtaigneraie de faire l'acquisition de la partie restante du terrain (surface prévisionnelle de 5 458 m²) pour conclure ensuite un partenariat avec ce même opérateur en vue de réaliser une opération d'habitat ;

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, **DECIDE** :

- de confier à l'organisme PODELIHA la maîtrise d'ouvrage et le portage intégral de l'opération de construction et gestion de logements sur la parcelle telle que désigné, plan joint en annexe (ancien site Intermarché), sur une surface prévisionnelle de 5 458 m², étant précisé que :
 - le prix d'achat du terrain à la Communauté de Communes n'a pas encore été déterminé ;
 - la nature de l'opération envisagée n'a pas encore donné lieu à un cahier des charges mais qu'il importe de pouvoir s'engager sur le principe auprès de PODELIHA pour jumeler l'opération et ses coûts au projet de la Communauté de Communes.
- d'autoriser le Maire à signer tous actes y afférant.



Vital LEMASSON demande des précisions sur ce dossier :

- Qui est propriétaire du terrain ?
- A quel prix la commune va-t-elle acheter le terrain ?
- A quel prix la commune va-t-elle rétrocéder le terrain ?

Joseph BONNEAU indique que c'est la Communauté de Communes qui a acheté le terrain au prix de 130 000.00 € pour l'implantation de la nouvelle gendarmerie, que ce projet nécessite une surface de 5 500 m² environ, et que le surplus (soit 5 500 m² environ) serait rétrocédé à la commune pour une estimation de 65 000.00 €. A ce jour, le dossier n'est pas suffisamment avancé pour connaître les conditions réelles de rétrocession à la société PODELIHA (aide éventuelle, viabilisation,...).

- **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Délibération n° 15.07.07.066

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de La Châtaigneraie rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités, sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de La Châtaigneraie estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de La Châtaigneraie soutient la demande de l'AMF, que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Patrick DESLANDES regrette qu'une réflexion sur la diminution des communes ne soit pas plus avancée.

Vital LEMASSON s'interroge sur l'avancement de la réflexion sur les communes nouvelles.

- ***Motion pour le maintien et la rénovation de la ligne SNCF Nantes-Bordeaux et le maintien des liaisons et des arrêts de trains en gare de Luçon***

Délibération n° 15.07.07.067

La Commission « Avenir des Trains d'équilibre du Territoire » présidée par Monsieur Philippe DURON, député, a rendu le 26 mai dernier son rapport.

Le rapport dresse un constat alarmant de l'état du réseau Inter-cités : voies vétustes, qualité de l'offre se dégradant, temps de parcours augmenté...

Il souligne l'exigence du renouvellement d'un grand nombre de matériels roulants et pointe les sous-investissements qui remontent à des années.

Il plaide pour une réduction du réseau des trains Inter-cités afin de sortir de l'impasse financière.

Les propositions du rapport concernent les 320 trains qui circulent sur les 35 lignes Inter-cités. Il s'agit de supprimer la desserte TET (Trains d'équilibre du territoire) sur 5 tronçons de lignes, sur lesquelles des correspondances TGV ou TER pourront être mises en place, et du transfert vers des autocars. Il est aussi préconisé de supprimer des trains de nuit et des dessertes trop coûteuses.

Ces solutions ne sont pas adaptées : selon des études et sondages, le transfert vers les autocars entraîne une désaffectation du transport collectif au profit de la voiture individuelle. Les analyses du rapport ignorent les besoins d'un service public de transports ferroviaire de qualité utile au service des attentes des usagers. Le rapport s'appuie sur le constat des dégradations du réseau, qui sert d'argument aux préconisations avancées.

A l'aube de la COP 21, la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre constitue une priorité, il importe de développer les transports collectifs, y compris dans les zones à densité modérée.

Les TET, dont le réseau de moyenne et longue distance complète les TER et les liaisons à grande vitesse, sont essentiels pour l'aménagement du territoire et le service public de

mobilité. Ils assurent une desserte indispensable des villes petites et moyennes vers des liaisons interrégionales et les grandes villes.

Cependant sur l'arc Atlantique, les tronçons Quimper-Nantes et Bordeaux-Toulouse sont menacées. Qu'en sera-t-il du tronçon Nantes-Bordeaux qui concerne notre région ?

Les enjeux de développement de notre Sud-Vendée, en constante évolution, s'inscrivent dans ceux de la façade Atlantique, ils concernent l'économie, l'implantation résidentielle et le tourisme. La ligne Nantes-Bordeaux contribue à ce succès et constitue un potentiel important aussi bien pour le transport voyageur que pour le fret.

Le projet de modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux, et notamment la liaison La Roche sur Yon-La Rochelle exige ambition et volontarisme.

La régénération d'une voie entre La Rochelle et La Roche sur Yon est programmée dans le contrat de plan état-région (CPER) 2015-2020 pour un montant de travaux de 120 millions d'euros. Mais qu'en sera-t-il de la seconde voie ?

Les travaux seront-ils engagés après 2020 ? Ou bien ne conservera-t-on qu'une seule voie en exploitation ?

Sans une qualité d'infrastructure, le service ne sera pas rendu aux usagers.

Les deux voies doivent être rénovées ensemble.

Le rapport Duron préconise de supprimer des trains de nuit et des dessertes trop couteuses. A compter de décembre 20215, SNCF Mobilités annonce la suppression de liaisons.

Ainsi les liaisons hebdomadaires de la ligne Nantes-Bordeaux le vendredi avec arrêt en gare de Luçon à 21h40' et celles du dimanche en soirée Bordeaux-Nantes avec arrêt en gare de Luçon à 20h18' seront supprimées.

Ces deux suppressions :

- Compromettraient gravement le service rendu aux usagers et notamment aux étudiants qui empruntent régulièrement cette ligne pour soit regagner leur lieu d'études ou se rendre dans leur famille.
- Entacheraient fortement le trafic par une forte diminution de son utilisation et à terme pourrait voir cette ligne supprimée faute de véritable potentiel voyageur.
- Impacteraient négativement sur la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.
- Engendreraient très certainement la fermeture de la gare SNCF de Luçon pour cause de trop peu d'arrêts journaliers.

La Vendée est le département où l'explosion démographique se fait ressentir le plus en France (+ 8 000 habitants/an), grâce à son accueil, sa qualité de vie, son tourisme... Notre Sud-Vendée dispose de ces atouts, il a un besoin vital de ce mode de transport pour disposer de tous les services publics afin de parfaire son développement économique et assoir le dynamisme voulu par sa population.

Il importe de maintenir les liaisons ferroviaires et les arrêts y compris dans les zones à densité modérée.

Nous demandons que le ministère des transports revienne sur les décisions annoncées par le rapport Duron et les actions engagées par SNCF Mobilités.

Nous demandons :

- Un engagement ferme et rapide des travaux de rénovation de la double voie La Roche Sur Yon-La Rochelle sans interruption du trafic ferroviaire pendant les travaux.

- Le maintien des liaisons : Bordeaux-Nantes, le vendredi à 21h40, et Nantes-Bordeaux, le dimanche à 20h18 avec les arrêts à Luçon.
- Le maintien, l'amélioration et la promotion de la ligne Quimper-Toulouse, et de toutes les dessertes dont la gare de Luçon.
- Une augmentation des arrêts : Champ Saint Père, Nalliers, Velluire,...
- Le développement du fret ferroviaire sur l'axe Nantes-Bordeaux.

F – QUESTIONS DIVERSES

- ***Convention cinéma***

Patrick PARANTHOËN informe le conseil que la convention cinéma sera signée courant septembre avec l'association Balad'image et Familles Rurales.

- ***Logo de la commune***

Jean-Pierre TRICOIRE présente au Conseil les 3 logos retenus par la commission qui vont être soumis au vote de la population. Il indique que les propositions ne sont pas figées et qu'elles pourront évoluer en fonction des suggestions de la population dans le retour du sondage.

- ***Réunions et Manifestations :***

- ***Manifestation :***

- ***12 juillet*** : Fête de l'été Stade Claude Bétard (Comité des Fêtes)

- ***Commission :***

- Finances le ***16 juillet*** à 18 h 30

Sylvie JOURDAIN informe le Conseil que la balade à thème à la Châtaigneraie aura lieu le 22 juillet, départ à 18 h 30 de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion de Conseil aura lieu le 15 septembre.

Rappel des délibérations prises :

15.07.07.062a – Budget Général – Décision Modificative n° 2

15.07.07.063 – Communauté de Communes Fonds de concours

15.07.07.064 – Admission en non-valeur

15.07.07.065 – Aménagement quartier Clemenceau

15.07.07.066 – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

15.07.07.067 - Motion pour le maintien et la rénovation de la ligne SNCF Nantes-Bordeaux et le maintien des liaisons et des arrêts de trains en gare de Luçon